

Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre des Pensions sur "la réforme du bonus pension."

Kattrin Jadin (MR):

Suite au rapport du Comité d'étude sur le vieillissement sur le bonus-pension, vous avez manifesté votre intention de réformer ce système instauré en 2005. Le verdict de ce rapport est en effet que "le bonus de pension a eu un effet moins significatif sur la probabilité de rester en emploi que la mesure d'allongement de la durée de carrière pour pension anticipée". Le principe actuel de ce bonus-pension est de procurer aux travailleurs un complément de pension de 2,2 euros pour chaque jour presté au-delà de l'âge de 62 ans ou après 44 années de carrière. Ce bonus peut atteindre un montant maximum de 198 euros bruts. Vos critiques sur ce système concernent sa notoriété, une méconnaissance flagrante de ce mécanisme étant constatée, et sa justice, étant donné qu'il est rarement attribué aux ouvriers, qui commencent et terminent plus tôt leur carrière. Après les articles récents qui sont parus dans la presse, qui reprochaient à la récente réforme des pensions de favoriser les fonctionnaires au détriment des employés et ouvriers du secteur privé et des indépendants, je m'interroge également sur ce principe de justice. 1. De quelle manière envisagez-vous de réformer ce système de bonus-pension afin qu'il procure un incitant à prolonger sa carrière également intéressant pour les différentes catégories professionnelles? 2. Des mesures spécifiques tenant compte de la pénibilité particulière de certaines professions ouvrières seront-elles prises? 3. Un système adapté au travail des indépendants sera-t-il mis en place? 4. De quelle manière envisagez-vous de réduire le problème de notoriété de ces mesures? 5. Comment envisagez-vous de rendre le bonus-pension suffisamment attractif pour que des dispositifs tels que celui de la pension complémentaire, qui incitent les travailleurs à prendre leur retraite dès 60 ans, ne lui fasse pas de l'ombre?

Vincent Van Quickenborne, ministre:

L'étude du Comité d'étude sur le vieillissement met le doigt sur la plaie: le bonus est onéreux et son impact est insuffisant. Nous devons y remédier. Il existe à mes yeux plusieurs pistes pour renforcer le bonus. 1. Les systèmes de bonus alignés sur la réforme des pensions: La réforme des pensions a été lancée à la fin de l'année dernière et l'âge minimum et les conditions de carrière ont été relevés. L'avis du Comité d'étude sur le vieillissement recommande d'aligner le bonus de pension sur la réforme des pensions. En effet, nous devons impérativement éviter que le caractère incitatif du bonus ne s'efface derrière son seul effet financier. L'objectif premier des systèmes de bonus de pension doit toujours être d'encourager les gens à travailler plus longtemps. Le bonus doit faire la différence dès le moment où un choix se pose aux gens: prendre sa pension anticipée ou rester au travail. Accorder un bonus à des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge minimum de la pension anticipée n'a aucun effet incitatif. Celui ou celle qui n'a pas encore le droit de prendre sa pension anticipée ne peut pas être encouragé(e) à ne pas le faire. Par ailleurs, celui qui a le droit de prendre sa pension anticipée doit désormais aussi recevoir le bonus. La condition de carrière actuelle de 44 ans est donc trop stricte. 2. Un système plus juste: En alignant le bonus de pension sur l'accord gouvernemental, nous le rendons aussi plus équitable, plus social et plus juste. Prenons par exemple un ouvrier qui commence à travailler à 18 ans. Il remplira plus tôt la condition de carrière longue pour bénéficier de la pension anticipée que quelqu'un qui a seulement commencé sa carrière à 23 ans. Si l'on veut encourager les gens qui font une carrière longue à rester au travail, il faudra pouvoir leur accorder le bonus dès l'âge de 60 ou 61 ans. Les personnes qui ont débuté un peu plus tard et ont donc une carrière plus courte à leur actif ne recevront le bonus que plus tard. C'est précisément ce qui rend le système plus juste et plus social. 3. Un bonus de plus en plus important à mesure que la carrière s'allonge: Le bonus ne doit pas seulement influencer sur le moment où les gens peuvent, pour la première fois, choisir entre la pension anticipée et la poursuite de la carrière. Il doit continuer à inciter les gens les années suivantes lorsqu'ils ont 63-64 ans. Comment? En augmentant le bonus, à mesure que la carrière s'allonge. Les personnes qui en font plus, qui travaillent plus longtemps doivent aussi pouvoir compter sur un bonus plus généreux. 4. Une meilleure information: Le bonus de pension est encore méconnu, c'est pourquoi peu de gens y ont recours. Les personnes qui ont droit au bonus de pension doivent être informées à temps et précisément quant aux avantages qu'elles retirent en termes de pension si elles travaillent plus longtemps. Celui qui ignore l'existence du bonus ou ce qu'il peut lui rapporter ne sera à aucun moment incité. Pour pouvoir donner ces informations, il faut impérativement continuer à mettre en oeuvre les projets d'informatisation en cours dans les organismes de pension. Il est essentiel à cet égard d'encore développer le site 'MyPension' pour en faire une sorte de pension-on-web qui serait la plate-forme en ligne de toutes les informations individuelles sur la pension. 5. Les pensions complémentaires doivent inciter à travailler plus longtemps pas le contraire: Certains plans de pensions complémentaires incitent leurs bénéficiaires à quitter le marché du travail le plus tôt possible.

Nous préparons actuellement une réforme du deuxième pilier qui s'attache notamment à ce problème. À mon sens, les pensions complémentaires doivent encourager à travailler plus longtemps, pas à quitter anticipativement le marché du travail. 6. Ma collègue, la ministre Laruelle a la compétence en ce qui concerne les pensions des indépendants. Nous travaillons bien entendu en étroite collaboration avec elle en matière de réforme du bonus de pension.